

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 7 décembre 2022

Date de convocation : 1^{er} décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président.

LES HERBIERS : Christophe HOGARD – Luc SOULARD – Angélique RICHARD - Magali LOISEAU – Odile PINEAU - Patrice BOUANCHEAU - Estelle SIAUDEAU – Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Julie MARIEL-GODARD - Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU

LES EPESSÉS : Jean-Louis LAUNAY – Hélène POINGT-GASKA – Philippe ALBERT – Stéphanie PELTIER

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Elodie BRANGER - Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART – Pascal LALLEMAND

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU - Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER

Nombre de conseillers en exercice : 37

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 36

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Christophe HOGARD

Jean-Marie GRIMAUD avait donné pouvoir à Jean-Yves MERLET

Etait excusée :

Sophie SIONNEAU

Secrétaire de séance : Angélique BOISSELEAU

• 31. ZONE DE LA BUZENIERE – LES HERBIERS – CONVENTION MODIFIEE AVEC VENDEE EAU - Rapporteur : Luc SOULARD

Afin de desservir la parcelle cadastrée section AS N°111, une extension de la desserte en eau potable pour la zone d'activités économiques de la Buzenièrre aux Herbiers s'avère nécessaire. Il a ainsi été proposé au Conseil communautaire en date du 29 juin 2022 (délibération n°33) de verser à VENDEE EAU une participation de 2 405,38 € HT.

Des travaux de renforcements de réseaux pour assurer la protection contre l'incendie définis par VENDEE EAU devant être ajoutés à cette participation, il est proposé au Conseil communautaire de modifier la convention initiale en ce sens et à ce titre de verser une participation globale de 4 615,23 € HT selon le plan de financement suivant :



OBJET	MONTANT DES TRAVAUX	PRISE EN CHARGE CCPH	IMPUTATION
BUDGET LOTISSEMENT			
- Extension du réseau	5 025,78 €	(50%) 2 512,89 €	605Z24
-Pose de poteaux d'incendie pour la zone de la Buzenièrre aux Herbiers Selon convention n°08.047.2022	2 102,34 €	(100%) 2 102,34 €	
TOTAL HT	7 128,12 €	4 615,23 €	
TOTAL TTC	8 553,75 €	5 538,28 €	

Vu la convention n°08.047.2022 du 26 avril 2022 rédigée par VENDEE EAU puis modifiée le 27 juin 2022,

Vu la délibération n°33 du Conseil communautaire du 29 juin 2022 approuvant la convention du 26 avril 2022,

Vu le budget lotissement 2022,

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 10 novembre 2022,

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 15 novembre 2022,

Considérant qu'il est nécessaire d'abroger la délibération n°33 du Conseil communautaire du 29 juin 2022 et d'approuver la convention modifiée,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

- abroger la délibération n°33 du Conseil communautaire du 29 juin 2022,
- approuver la convention modifiée n° 08.047.2022 de Vendée Eau,
- approuver le versement à Vendée Eau de la participation correspondante dont les crédits sont inscrits au budget lotissement 2022,
- l'autoriser, ou le Vice-président délégué, à signer ladite convention à intervenir et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique BOISSELEAU,
Secrétaire de séance




Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le :

16 DEC. 2022

Publié électroniquement le :

16 DEC. 2022

